

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire
du 10 février 2025

-ARRETE-
DE CIRCULATION ET DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de la commune de FLORENTIN,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R1, R44, R53.2, R225 et R225.1,
- Vu les articles L2211.1 et L2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, huitième partie « Signalisation temporaire ») approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974,
- Considérant la demande d'autorisation sollicitée par l'entreprise Espaces Provence, ZI La Palun rue Emmanuel Vitria - 13120 GARDANNE, représenté par Monsieur GUILLIN Pascal de retirer le modulaire situé au sein de l'école Allée Doria Auriol 81150 FLORENTIN le mercredi 19 février 2025 à partir de 9 h 30.

-ARRETE-

Article 1^{er} : L'entreprise Espaces Provence est autorisée à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : retrait de modulaire au sein de l'école Allée Doria Auriol, manutention/levage de 4 modules à charger sur camion-grue.

Article 2 : L'autorisation est accordée pour le mercredi 19 février 2025 à partir de 9 h 30 et ce pour toute la journée.

Article 3 : Durant la période des travaux, la circulation de tous les véhicules sera interdite Allée Doria Auriol.

Article 4 : Le stationnement sera interdit au niveau des travaux.

Article 5 : La signalisation du chantier sera conforme à l'instruction ministérielle sur la signalisation temporaire, approuvée par arrêté ministériel du 15 juillet 1974. Cette signalisation sera mise en place par l'entreprise pour toute la durée des travaux.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de FLORENTIN et à chaque extrémité du chantier.

Article 7 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de GAILLAC, Monsieur le Maire de FLORENTIN sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera transmise à Monsieur le Chef de Centre de secours et d'incendie de GAILLAC, au chef de service du pôle services techniques de l'agglomération Gaillac-Graulhet.

Fait à FLORENTIN, le 10/02/2025

Le Maire, Jean-Marc DUBOE

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois suivant sa notification dans les conditions suivantes :

- recours gracieux auprès du maire (adresse postale de la mairie)
- recours contentieux auprès du Tribunal Administratif – 68 rue Raymond IV – 31068 Toulouse cedex



Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le



ID : 081-218100931-20250210-2025A1-AR

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 081-218100931-20250210-2025A1-AR

S²LOWMinistère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa

N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : ESPACES PROVENÇE Prénom : _____
 Dénomination : _____ Représenté par : D. GUILLIN Pascal
 Adresse Numéro : 5.2 Extension : _____ Nom de la voie : 21 la Palum
21 la Palum
 Code postal 13120 Localité : GARDANNE Pays : France
 Téléphone 06 74 44 50 61 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : 033
 Courriel : espaces.provence @ orange.fr

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
 Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
 Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
 Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____ ☐
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : 21 la Palum
 Code postal 81150 Localité : FLORENTIN

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence : _____
 Description des travaux : Intervention / levage de constructions modulaires
4 modules à charger sur camion-grue
 Date prévue de début des travaux : 19 02 2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 1 Date de début de réglementation 19 02 2025 / 9h30
 Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
 Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☒ Fermeture à la circulation ☐
 Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
 Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒ Barrières
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
 Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☐	véhicules légers ☐
poids lourds ☐	poids lourds ☐	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒Une entreprise spécialité ☐

Nom :

Prénom :

Dénomination :

Représenté par :

Adresse Numéro :

Extension :

Nom de la voie :

ESPACES PROVENCE

5,2, rue Emmanuel Vitria - ZI La Palun

13120 GARDANNE

Tél: 09.67.04.07.18 / Fax: 04.42.61.07.18

espaces-provence@orange.fr

SIRET: 528 758 519 00029

Code postal Localité :

Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel : @

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐Schéma de signalisation ☐Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☐

Fait à : ... Le : 09 02 2025 A Gardanne

Nom : GUILIN Prénom : Pascal

Qualité : Gère

ESPACES PROVENCE
 5,2, rue Emmanuel Vitria - ZI La Palun
 13120 GARDANNE
 Tél: 09 67 04 07 18 / Fax: 04 42 61 07 18
 espaces-provence@orange.fr
 SIRET : 528 758 519 00029